MAIRIE DE PLAISIR
Service Scolaire

DEMANDE DE CARTE SCOL'R
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Cette année, deux choix s'offrent à vous :

- Inscrire votre enfant en ligne via le site « **Ile de France Mobilités** » (procédure ci-jointe ne pas tenir compte de la ville prise en exemple) à partir du 11 juin 2019

-inscrire votre enfant au Guichet Unique (mairie annexe) en deposant le formulaire de demande de carte ci-joint à partir du 11 juin 2019

Guichet Unique – 2, rue de la République BP 22
78375 PLAISIR cedex – tél : 01.30.79.61 61

AVANT LE 08 JUILLET 2019

Cette carte permet à votre enfant d'effectuer un aller matin et un retour soir par jour pendant les périodes scolaires sur un circuit déterminé (domicile/école).

Que cette demande soit faite en ligne ou au Guichet Unique, il faut impérativement deposer une **photo récente** de votre enfant nécessaire à la réalision de sa carte (nom et prénom de l'élève au dos).

Il n'est pas nécessaire de faire viser le dossier par l'école.

Le TARIF 2019/2020 est de 113.50 €

Concernant le règlement, **nous vous proposons 2 solutions :**

- **Le versement de la totalité du montant**
- **Le versement en 2 fois : avec un premier versement de 56.75 € avant la rentrée scolaire et un second du même montant 56.75 € avant le 30 JANVIER 2020.**

Dès réception de la facture, nous vous invitons à vous présenter au **service REGIE en Mairie** avec **votre règlement** (chèque, carte bancaire ou espèces) et ensuite au **Guichet Unique afin de retirer votre carte**

A PARTIR DU LUNDI 26 AOUT 2019

Pour ceux qui auront déposé leur dossier avant le 08 juillet

ATTENTION : Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, les familles paieront la totalité du montant (condition Ile de France Mobilités)

Il est à noter qu'en cas de perte ou de vol de la carte de transport, il vous sera demandé lors du renouvellement de fournir une photo et de vous acquitter de la somme de 9.95 € (frais de dossier).